

Soutenabilité financière de l'offre de formation FSI et F2SMH.

Conseil d'administration du 19 avril 2022

Délibération 2022/04/CA-045

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Vu la délibération 2021/05/CA-047 du Conseil d'administration relative au cadrage économique de la nouvelle offre de Formation ;

Vu l'avis favorable de la Commission formation et vie universitaire du 29 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la soutenabilité financière de l'offre de formation 2022-2026 pour la Faculté sciences et ingénierie et la Faculté des sciences du sport et du mouvement humain, conformément au document joint à la présente délibération.

Toulouse, le 19 avril 2022

Le Président,



J.M. Broto

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 35

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorables : 1
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Soutenabilité

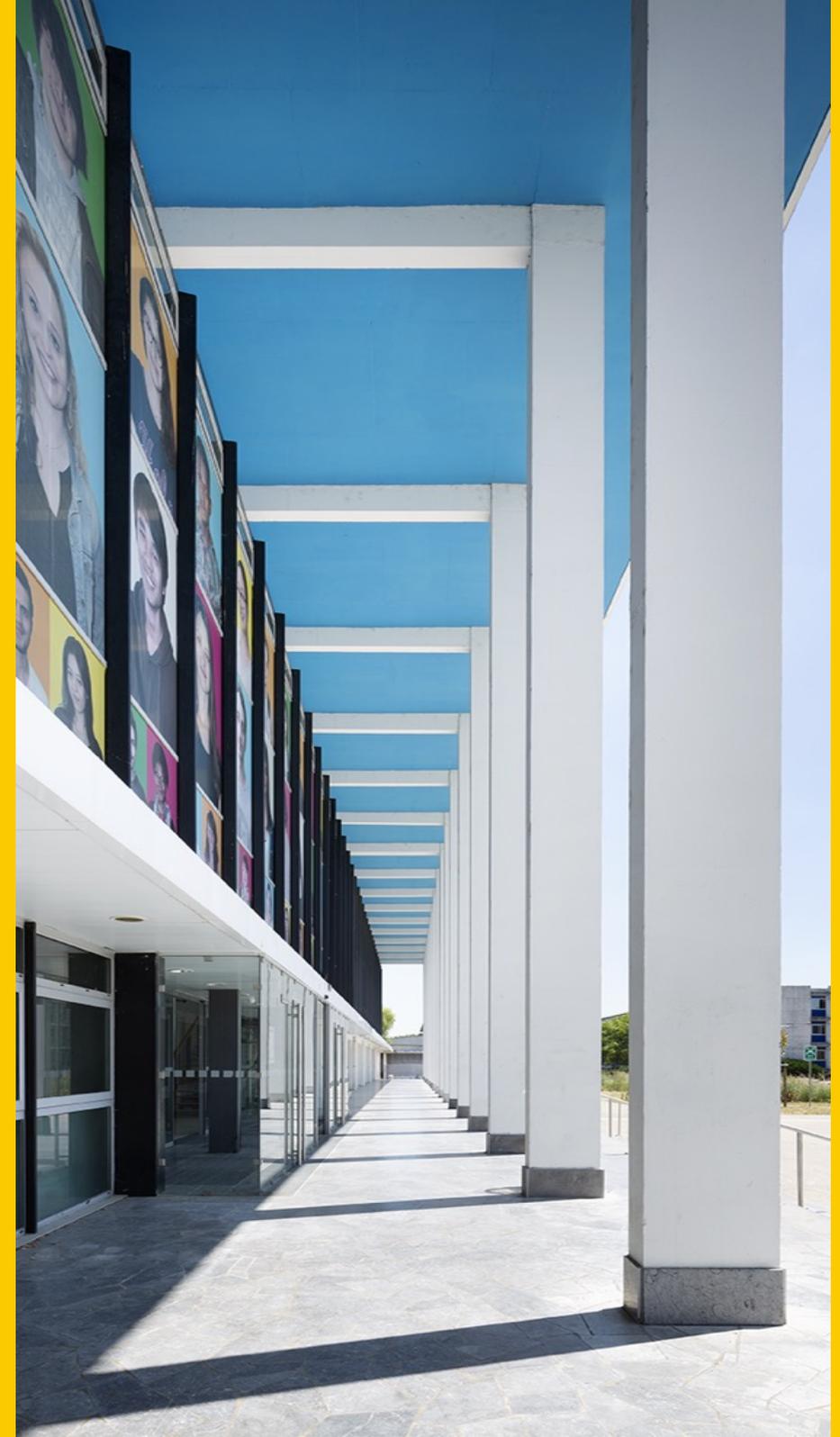
Offre de formation 2022-2026



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



Université Fédérale
Toulouse Midi-Pyrénées



Soutenabilité : rappel cadrage

- Les offres de formation LMD et BUT doivent être dimensionnées sans augmentation de charge en dépit des croissances d'effectifs à venir sur la période de l'accréditation
- Le cadrage a été calibré en réalisant plusieurs simulations de croissance de charge induite par plusieurs scénarios de croissance d'effectifs.
- En re-ventilant les effectifs 2018-2019 dans la nouvelle offre de formation les baisses de charge théorique à opérer pour chaque composante sont les suivantes :

Charge théorique Apogée		Charge théorique Apogée avec IP =IP max 3		Baisse de charge théorique Apogée à réaliser en reventilant les IP 2018-2019 dans la nouvelle offre de formation		
composantes	2018/2019	2018/2019	2018/2019	Taux exacts	Taux arrondis à prendre en compte	plafond de charge théorique
- F2SMH	30 446	31 645	3,94%	-3,79%	-4,00%	29 228
- FSI	231 621	246 867	6,58%	-6,18%	-6,00%	217 724
- IUT TOULOUSE	227 346	229 249	0,84%	-0,83%	-1,00%	225 072
- IUT Tarbes	63 644	64 331	1,08%	-1,07%	-1,00%	63 007

Soutenabilité : travail effectué

- Saisie OF 22-26 dans SGCE en mode accréditation
- Vérification automatique des saisies : SE + coefficients de répartition
- Corrections
- Vérifications de la soutenabilité grâce aux panneaux de bilan de SGCE.

Vérification de la saisie des arbres de choix

Vérification de la structure des arbres de choix

- Durée formation ≠ 1
- Formation sans arbre de choix
- Formation ECTS ≠ 60
- Formation ECTS ≠ ECTS moyen étudiant
- Présentiel formation > 1 x la norme
- Présentiel formation < 0.5 x la norme
- Présentiel formation ≠ Présentiel moyen étudiant formation
- Charge formation = 0
- Choix sans UE
- Choix avec au moins une UE manquante
- UE dupliquée présente sur un seul semestre
- Liste des UE ayant des sous-UE (modules) non définies
- Liste des UE et modules ayant des natures d'enseignement non descriptibles tels quelles dans Apogée
- Sous UE (module) ayant des enseignements non distanciel sans heures

tous

Vérification des coefficients de répartitions

- Choix avec somme coef ≠ 100%
- Faux choix classique non equireparti
- Faux choix à somme d'ECTS prescrite non equireparti
- Choix avec au moins une UE ayant un coefficient de répartition ≤ 0%
- Sous choix avec somme coef ≠ 100%
- Sous choix avec au moins un module ayant un coefficient de répartition ≤ 0%
- Sous choix contenant un module sans heures avec un coef >0
- Sous UE (module) avec heures et sans groupe ouvert

tous

Vérification des codes Apogée

- Liste des UE dont les 5 premiers caractères du code Apogée diffèrent de ceux de la formation qui les contient
- Liste des UE et modules dont le nombre de caractères du code Apogée est ≠ 8

tous

Telecharger - Fichier CSV (ISO Latin 1 UNIX(LF) 0,00) - compatible Excel

Soutenabilité : chiffrage via SGCE en mode accréditation

- **Méthode de chiffrage** : saisie des IP pour chaque formation et des coefficients de répartition des étudiants dans les choix . SGCE calcule ensuite automatiquement le nombre de groupes et la charge induite en utilisant les tailles de groupes votées => **charge théorique**.
- Pour chaque UE obligatoire, le calcul est fait en prenant en compte tout l'effectif sans tenir compte des redoublants. La surestimation de charge induite a été mesurée sur les années précédente lors de la préparation du cadrage :

Charge théorique Apogée		Plafond de charge théorique à respecter en reventilant les IP 2018-2019 dans la nouvelle offre de formation			
composantes	2018/2019	Taux arrondis à prendre en compte	plafond de charge théorique	Sur estimation de SGCE en mode accréditation qui ne tient pas compte des redoublants	plafond de charge à prendre en compte pour SGCE en mode accréditation
- F2SMH	30 446	-4,00%	29 228	10%	32 151
- FSI	231 621	-6,00%	217 724	6%	230 787
- IUT TOULOUSE	227 346	-1,00%	202 565	1%	204 591
- IUT Tarbes	63 644	-1,00%	52 296	4%	54 388

Soutenabilité : F2SMH

Charge théorique Apogée	Plafond lettre de cadrage		
2018/2019	plafond de charge théorique	Sur estimation de SGCE en mode accréditation qui ne tient pas compte des redoublants	plafond de charge à prendre en compte pour SGCE en mode accréditation
30 446	29 228	10%	32 151

annee	mention	Total	IP	htd_par_etudiant	nombre_de_formation
2022/2023	Métiers de la forme (LP)	635,00	23	27,61	1
2022/2023	Santé, vieillissement et activités physiques adaptées (LP)	427,00	15	28,47	1
2022/2023	STAPS : activité physique adaptée et santé (L)	2 463,12	124	19,86	2
2022/2023	STAPS : entraînement sportif (L)	4 125,50	198	20,84	8
2022/2023	STAPS : management du sport (L)	2 842,48	156	18,22	3
2022/2023	STAPS : éducation et motricité (L)	5 385,05	285	18,89	2
2022/2023	STAPS : activité physique adaptée et santé (M)	1 244,56	40	31,11	2
2022/2023	STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive (M)	1 291,98	54	23,93	2
2022/2023	STAPS : management du sport (M)	1 436,78	73	19,68	3
2022/2023	mF2SMH ()	12 363,00	853	14,49	7
Total		32 214,47	1821	17,69	31

Soutenabilité : FSI

Charge théorique Apogée		Plafond lettre de cadrage		
2018/2019		plafond de charge théorique	Sur estimation de SGCE en mode accréditation qui ne tient pas compte des redoublants	plafond de charge à prendre en compte pour SGCE en mode accréditation
Avec langue hors FSI + LP et Master santé	231 621	217 724	6%	230 787
Baisse par rapport à 2018/2019		-6%		-0,36%
Sans langue Hors FSI et sans LP et Master santé	228 732			227 909

annee	type_formation	Total	IP	htd_par_etudiant	nombre_de_formation
2022/2023	DU	1 813	238	7,62	21
2022/2023	ING1	2 730	78	35,00	3
2022/2023	ING2	3 074	79	38,91	3
2022/2023	ING3	2 270	83	27,35	3
2022/2023	L1	41 214	2980	13,83	46
2022/2023	L2	39 528	2094	18,88	32
2022/2023	L3	47 183	2154	21,90	44
2022/2023	L3 pro	4 083	119	34,31	6
2022/2023	M1	40 926	1508	27,14	73
2022/2023	M2	41 370	1594	25,95	100
2022/2023	M2 Agreg	2 728	52	52,45	7
Total		226 918			338